

DECISION DU PRESIDENT

DECISION N°2020.00447

**LA RICAMARIE RUE DE LA LIBERATION - DECOUVERTURE
DE L'ONDENON - ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE
TERRAIN AUPRES DE LA SCI SAHBIA**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2020-330 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, notamment son article 1^{er} autorisant le Président des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à exercer l'ensemble des attributions de l'organe délibérant mentionné à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'exception des matières énumérées du 1° au 7° de ce même article,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 1^{er} décembre 2016, exécutoire le 02 décembre 2016, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU la délibération du Bureau Communautaire du 14 septembre 2017 validant le projet d'aménagement de l'Ondenon et de l'Ondaine à La Ricamarie, consistant à découvrir l'Ondenon sur une longueur de 600 m en aval de la rue de la Libération, et d'aménager un nouveau lit naturel avec berges paysagères,

CONSIDERANT que la parcelle identifiée au cadastre de la commune de La Ricamarie, section AB n°930, d'une surface de 50 m², située 8 rue de la Libération, propriété de la SCI SAHBIA, est impactée par les travaux d'aménagement,

CONSIDERANT que lors de son assemblée générale, du 20 mai 2019, les associés de la SCI SAHBIA ont donné leur accord pour la cession de la parcelle AB 930 (ex parcelle AB 19) à Saint-Etienne Métropole moyennant le prix de 60,00 €/m² toutes charges et indemnités comprises,

DECIDE

ARTICLE 1

Saint-Etienne Métropole décide d'acquérir à la SCI SAHBIA, au prix de 60,00 €/m² toutes charges et indemnités comprises, la parcelle identifiée au cadastre, section AB n° 930 (ex parcelle AB 19) d'une surface de 50 m², située 8 rue de la Libération à La Ricamarie, aux conditions de la promesse de vente annexée aux présentes.

ARTICLE 2

L'acte interviendra en l'étude de Maître Alain COURTET, notaire à Saint-Etienne.
Tous les honoraires et frais liés à la réalisation de l'acte seront supportés par la Métropole.

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée au budget principal, Contrat de rivière Ondaine, destination 430 ON 226

RECU EN PREFECTURE

Le 15 mai 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 AU 042-24620770-25230420-C23233044TU

DATE D'AFFICHAGE : 15 mai 2020

ARTICLE 4

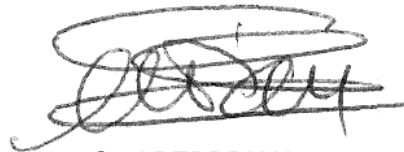
La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

Les conseillers métropolitains seront informés de cette décision dès son entrée en vigueur.

ARTICLE 5

Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 15/05/2020
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU